

PUBLIÉ LE 21/03/2023

Création d’un CST Virologie et virus émergents : renforcer l’expertise de l’ANSM et accélérer la prise de décisions face aux virus

VIE DE L’AGENCE - INSTANCES

Les maladies virales sont de plus en plus fréquentes dans un contexte de mondialisation qui facilite leur propagation. Afin d’anticiper et d’apporter des réponses préventives et thérapeutiques rapides aux virus, et notamment aux virus émergents, nous avons créé, le 21 février 2023 et pour douze mois, un comité de suivi temporaire (CST) « virologie et virus émergent ».

L’objectif de ce CST consiste à éclairer l’ANSM sur toute question relative à des pathologies virales y compris les virus émergents et à se positionner, pour certains dossiers portés par l’Agence, sur des demandes concernant des traitements à visée préventive ou curative de ces pathologies :

- Demandes d’autorisation d’essais cliniques,
- Demandes d’autorisation d’accès compassionnel et d’accès préoce,
- Demandes d’autorisation de mise sur le marché et demandes de modification de ces autorisations.

Il est composé de 7 membres nommés pour un an et choisis en raison de leurs compétences et de leur représentativité dans les domaines de la virologie, de l’infectiologie, de la pharmacovigilance, et compte un représentant de patients et d’usagers du système de santé.

Le comité se réunira la première fois le 28 mars prochain afin de discuter de ses modalités de fonctionnement et de définir ses premières thématiques de travail.

En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 21/03/2023

Décision DG n° 2023-40 du 21/02/2023 - Création du Comité scientifique temporaire « Virologie et virus émergents » à l’ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES
INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

PUBLIÉ LE 21/03/2023 - MIS À JOUR LE 28/03/2023

Décision DG n° 2023-41 du 21/02/2023 - Nomination auprès du Comité scientifique temporaire « Virologie et virus émergents » à l’ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES
INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS